



Dimanche 3 septembre 2017

Course de côte Mémorial Yves Feilner

Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 5 juillet 2017, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature :FRANKENNE Jennifer

Club : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

EPREUVE : **Course de cote Memorial Yves Feilner**

DATE : 03 septembre 2017

Adresse des Vérifications Administratives :

Salle Notre Club Cour de justice 11 à 4600 Richelle

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING

- Dimanche 23 juillet 2017 :*
- Publication du Règlement Particulier
 - **Date de début des engagements et des paiements**
- Jeudi 31 août 2017 :* - **Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5 du RSG)**
- Vendredi 1er septembre 2017 :* - Attribution des numéros
- Samedi 2 septembre 2017 :*
- Affichage de la liste des engagés
 - Pré-contrôle administratif de 17 à 19h
- Dimanche 3 septembre 2017 :*
- 7h00 :** - Ouverture des Vérifications Administratives
 - Ouverture du Contrôle des Licences
 - 7h30 :** - Ouverture des Vérifications Techniques

9h00 : - Séances d'essais obligatoires

10h00 :- Clôture des inscriptions à droits majorés

10h30 :- Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences

11h00 :- Fermeture des Vérifications Techniques

12h00 :- Fin des séances d'essais

12h30 :- Affichage de la liste des voitures qualifiées

13h30 :- Début des montées officielles

Trente minutes après la dernière montée :- Affichage des résultats officiels

Trente minutes plus tard :- Officialisation des résultats

19h30 :- Proclamation des résultats

II COMITE D'ORGANISATION

ASBL : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

- Présidente : FRANKENNE Jennifer
- Vice Président : FRANKENNE Jacques et SCHNEIDERS Michel
- Secrétaire : FRANKENNE Jennifer
- Trésorière : VINCENT Dominique

III GESTION DE LA COURSE

- | | |
|--------------------------------------------------------------|-------------------|
| - Directeur de course : FRANKENNE Jennifer | Lic. ASAF : LG459 |
| - Directeur(s) de course adjoint(s) : FRANKENNE Jacques | Lic. ASAF : LG456 |
| - Secrétaire du meeting : PHILIPPENS Esméralda | Lic. ASAF : LG458 |
| - Directeur de la sécurité : DELSAUX Didier | Lic. ASAF : LG685 |
| - Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : SCHNEIDERS Michel | Lic. ASAF : LG568 |
| - Chargé des Relations avec les concurrents : GERDAY Patrick | Lic. ASAF : LG686 |
| - Responsable du Parc des coureurs : MATTYS Maryvonne | |
| - Bureau des calculs : DDRT | |
| - Chronométrage : DDRT | |
| - Secours médicaux : | |
| - Médecin : Belgian Rescue | |
| - Équipe médicale : Belgian Recue | |
| - Ambulances : Param Services asbl | Nombre : 2 |

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- | | | | |
|---------------------------------------------|------------------------|--------------------|-------------------|
| - Commissaires sportifs ASAF | Président de Collège : | DORMAL Jean-Claude | Lic. ASAF : LG415 |
| | Membre : | ROQUET Michel | Lic. ASAF : NA951 |
| - Commissaires techniques ASAF | Président de Collège : | HENAUT Thierry | Lic. ASAF : LG450 |
| | Membre : | LEMMENS Alain | Lic. ASAF : LG461 |
| | Secrétaire : | PEREIRA Magali | Lic. ASAF : LG452 |
| - Observateur ASAF : GOSSET Gérard | | | Lic. ASAF : NA932 |
| - Inspecteur- Sécurité ASAF : BRASSEUR Joël | | | Lic. ASAF : LG470 |

V PERMANENCES

- Jusqu'au samedi 2 septembre 2017 à 16 heures
FRANKENNE Jennifer, Rue de Liège 137 4041 Vottem ☎ 0474/406.818
FRANKENNE Jacques, Rue sous les vignes 20 4000 SCLESSIN ☎ 0484/151.455
- A partir du samedi 2 septembre 2017 à 16 heures
FRANKENNE Jennifer, Rue de Liège 137 4041 Vottem ☎ 0474/406.818
- Après l'épreuve : FRANKENNE Jennifer, Rue de Liège 137 4041 Vottem ☎ 0474/406.818
- Internet : jenniferfrankenne@hotmail.fr

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition

Le dimanche 3 septembre 2017, l'épreuve dénommée *Mémorial Yves Feilner*, comptant pour le championnat de la fédération Wallonie-Bruxelles et le championnat CSAP Liège sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Parcours

- 2.1. Route de Richelle à Saint-Remy
- 2.2. Longueur de la côte : **1 660 mètres**
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 5,5 mètres
- 2.4. Départ : Arrêt de bus route d'Argenteaux à Richelle
- 2.5. Arrivée : Avant la route de Wixhou
- 2.6. Homologation : ASAF, le 3 juin 2017

Article 3 : Sécurité

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 13 + START + FF
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.
- 3.3. Chaque conducteur devra suivre le véhicule pilote pour regagner le parc fermé.

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

Division 1 :	Classe 1	: de 0 à 1400cc
	Classe 2	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 3	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 4	: + de 2000cc
Division 2 :	Classe 5	: de 0 à 1400cc
	Classe 6	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 7	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 8	: + de 2000cc
Division 3 :	Classe 9	: de 0 à 1150cc
	Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
	Classe 11	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 12	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 13	: + de 2000cc
Division 4 :	Classe 14	: Kart-Cross jusqu'à 650cc
	Classe 15	: de 0 à 1600cc
	Classe 16	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 17	: + de 2000cc

Participation autorisée à tous les véhicules ouverts ou fermés

4.2. Échappement :

- L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

Article 5 : Engagement

- 5.1. Le bulletin d'engagement, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 23 juillet 2017 et, au plus tard, le 31 août 2017 avant 10 h., à **FRANKENNE Jennifer Rue de Liège 137 – 4041 VOTTEM**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° :

BE34 0680 3551 8090 Intitulé : **EBV** avant le 1^{er} septembre 2017

(Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 3 septembre 2017, à 10h30.

5.2. Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent :

	Inscription et paiement préalable par banque	Inscription préalable et paiement sur place
Pilote EBV	90€	95€
Pilotes Division 1 à 4	105€	110€

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 1er septembre 2017 , à 20h.

La liste des engagés sera affichée le 2 septembre 2017 à 9 h., sur le grillage de la salle Notre Club situé cour de justice 11 à Richelle, tél. 0474/406.818

Chaque concurrent des Divisions 1, 2, 3 et 4 gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de **3 €** pour 2 jeux de numéros.

5.4. Le nombre de véhicules admis est fixé à 120

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera appliquée.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le

2 septembre de 17h à 19 h et le 3 septembre 2017 de 7h à 10h30, à la salle Notre Club situé cour de justice 11 à Richelle, selon ce timing :

- Division 1 : de 7h00 à 8h00
- Division 2 : de 8h00 à 9h30
- Division 3 : de 8h30 à 10h00
- Division 4 : de 9h00 à 10h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de **10 €**.

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - RSG, art. 2.

De plus, des "Titres de Participation" (TP) pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport, puisque l'épreuve n'est pas OPEN, si la licence nationale détenue et présentée est, au moins, équivalente à la licence ASAF requise.

Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu le 3 septembre 2017, situé sous la tonnelle à l'entrée du Parc des Coureurs rue de Richelle à Richelle

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

Les Commissaires Techniques conserveront la **licence** et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **25 €**, pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Somme à virer sur le compte **BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.

7.2. Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le 3 septembre 2017 selon le timing suivant :

- Division 1 : de 7h30 à 8h30
- Division 2 : de 8h00 à 9h30
- Division 3 : de 9h00 à 10h30
- Division 4 : de 9h30 à 11h00

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

Article 8 : Chronométrage

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel **simultané et permanent** (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui

8.2. Liaison entre départ et arrivée : ordinateur liaison internet

Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements **pour toutes les Divisions** (1 montées obligatoires) aura lieu le 3 septembre, de 9h00 à 12h00. (Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

9.3. Sauf accord exceptionnel de l'organisateur, tout pilote se présentant au départ de sa première montée d'essais après 11h30 ne pourra effectuer qu'une seule montée d'entraînement

Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera en **TROIS** montées officielles

10.2. Le classement sera établi :

En additionnant les deux meilleurs temps.

En cas d'égalité :

- Le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1^{ère} montée officielle, ensuite dans la 2^{ème} et enfin dans la 3^{ème}.

N.B. : Il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h30, le 3 septembre 2017, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11 : Divers

11.1. **Dans toutes les Divisions**, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum. Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera : **à la salle Notre Club situé cour de justice 11 à Richelle**

11.4. La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 12h30, **à la salle Notre Club situé cour de justice 11 à Richelle**

11.6. Le Parc des Coureurs est situé **rue de Richelle à Richelle**

Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).

11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).

Article 12 : Classements

- 12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISIONS.
- 12.4. Classement par CLASSES.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Coupes et trophées

- 13.1. Coupes et Trophées
 - 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
 - 3 premiers de chaque CLASSE.
 - Inter-Écuries des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - Inter-Écuries de la Division 4.
 - 1^{ère} Dame des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - 1^{ère} Dame de la Division 4.
- 13.2. - 1^{er} pilote EBV Division 1-2-3 réunies
 - 1^{er} pilote EBV Division 4
 - 1^{er} pilote CSAP Liège Division 1-2-3 réunies
 - 1^{er} pilote CSAP Liège Division 4
 - Coupe du spectacle
 - Coupe Yves Feilner
- 13.3. La proclamation des résultats aura lieu à 19h30 ou au maximum 2h après la rentrée du dernier véhicule, à la salle Notre Club situé cour de justice 11 à Richelle
Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 14 : Dispositions particulières

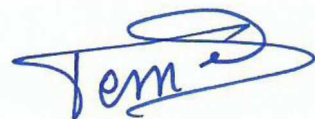
- 14.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 14.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général de l'ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 14.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 14.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 14.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.
- 14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 14.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

- Jérôme JADOT (Lic. ASAF 418) pour la CSAP Liège, en date du 23/07/2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Jadot', with the number '418' written below it.

- Jean-Claude DORMAL (Lic. ASAF 415) pour l'ASAF, en date du 24 juillet 2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Dormal', with a stylized flourish above the name.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Joël BRASSEUR (Lic. ASAF n°470), en date du 3 juin 2017

Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

Epreuve : C.C. Mémorial Yves Feilner

Date : 3 septembre 2017

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 31 août 2017 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

à Jennifer Frankenne Rue de Liège 137 - 4041 VOTTEM

* C A S E S R É S E R V É E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu *	Paiement reçu*
Le/...../.....	Le/...../.....

DIVISION *	CLASSE*	NUMERO ATTRIBUE*

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :/ « »	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme . .
---------------------------	-----------------	-------------------	----------------------

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes. Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		

Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)		Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)			
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	
.....CC	

Passeport technique ASAF n°

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(.)

(.) Cocher dans la case. Merci.

Voir article 11.2 du présent règlement particulier.

Date :

Signature du pilote, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Numéro attribué à la voiture :

***0** JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS ADEQUATE, COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

Course de Côte Mémorial Yves Feilner

Date : 3 septembre 2017

N°:

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme : «		Prénom :		Signature :						
Province :	ASAF					VAS			N° Licence	Type		
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
.		

VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N - - -
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête					
Casque / HANS		EN ORDRE		.	
Fixations dans l'habitacle					
Sièges		NON CONFORME		.	
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.		<u>Nom/Cachet :</u>			
Ornement extérieur		Licence n°:			
Echappement		Signature du			
Protections des tuyauteries		SECRETARIAT ADMINISTRATIF :			
Poids					